

# Modification d'Activite et/ou Objet Social

Le Centre des Formalités des Entreprises de la CCI d'AJACCIO  
accessible en ligne sur CFEnet  
Vous pouvez désormais déclarer en toute simplicité vos formalités  
sur la plate-forme Internet  
[www.cfenet.cci.fr](http://www.cfenet.cci.fr)

## FORMULAIRE M2

### POUR LA PERSONNE MORALE

- Extrait K'bis de moins de 3 mois

### SI CHANGEMENT D'OBJET SOCIAL

- Deux procès-verbaux originaux de l'Assemblée Générale Extraordinaire
- Deux Statuts mis à jour certifiés conformes par le représentant légal
- Un exemplaire du Journal d'Annonces Légales ou copie du texte de l'annonce avec accusé de réception

### POUR L'ACTIVITE

- Si les nouvelles activités ne sont pas prévues dans le bail initial, fournir un avenant au bail ou un bail modifié
- Certaines activités réglementées peuvent nécessiter l'obtention d'une nouvelle autorisation. *Pour vous en assurer, contactez le CFE*

### COUT DE LA FORMALITE (uniquement par chèques)

- ◆ À l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce :
  - 177,11 € si changement d'activités sans changement de l'objet social
  - 197,40 € si changement d'activités + changement de l'objet social
  - 8,68 € et 2,20 €

